

FICHE PROJET N°25

INTITULE DU PROJET :

PROMOTION ET MISE EN VALEUR DU VOLONTARIAT

LOT :

2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il existe des organisations spécialisées dans le volontariat sur lesquelles peut s'appuyer la commune et, en particulier, la ou les personnes désignées pour y promouvoir et y mettre en valeur ce type d'engagement. La Plate-forme Francophone du Volontariat (PFV), composée de 31 associations représentatives de l'engagement volontaire, défend les intérêts des volontaires en Belgique et promeut le volontariat.

La PFV a édité le fascicule « Ma commune volontaire », qui propose à tous les acteurs de chaque commune (élus, conseillers et membres de l'administration) des actions concrètes pour soutenir le volontariat dans sa localité en cinq étapes. Les voici :

- S'engager pour le volontariat notamment en inscrivant le volontariat dans la politique communale et en désignant un référent au sein du collège communal.
- Analyser l'existant, soit voir les initiatives déjà existantes et identifier les besoins des volontaires dans la commune.
- Formuler des objectifs.
- Communiquer aux citoyens les initiatives relatives au volontariat, et
- Mettre en place une politique afin de soutenir le volontariat.

En signant la charte de bonne gouvernance du volontariat, la Commune d'Assesse s'engagera à respecter les principes de démocratie, de partenariat, de transparence, de non-discrimination et de transversalité.

Le projet consistera donc à signer cette charte et à réaliser diverses actions concrètes dans le but de promouvoir et de mettre en valeur le volontariat au niveau communal.

Or, par définition, le volontariat est étroitement lié au monde associatif et de nombreux projets du présent PCDR (projets n° 3, 5, 7, 8, 12, 23, 24, 34, 35, 37, 40 et 51) visent le soutien aux associations en les aidant dans la recherche de moyens divers :

- locaux (partage de locaux existants, rénovation de locaux existants, création de nouveaux locaux,...)
- coordination (pour le domaine culturel en particulier, création d'un réseau)
- fonctionnement (comités de quartier, conseil consultatif des jeunes, activités inter-générationnelles)
- promotion, sensibilisation (journée des associations, sensibilisation à la démocratie locale)

Le présent projet vise également à soutenir les associations mais cette fois dans la recherche et la valorisation de leurs moyens humains.

Tous ces projets sont liés les uns aux autres et, comme on peut le voir, la coordination des différents organismes et activités est une des préoccupations de la commune et de ses habitants.

La mise en place

- d'un "conseil consultatif de la vie associative et du volontariat" ou
- d'un coordinateur de la vie associative et du volontariat,

aura pour but d'analyser la situation existante dans le but de coordonner, soutenir et valoriser les associations et le volontariat.

Les objectifs de ce conseil/coordinateur devront être définis. Pour cela il sera nécessaire de :

- Découper le projet et définir la liste des tâches,
- Définir l'enchaînement logique des tâches,
- Intégrer les différents services concernés (transversalité).

Par exemple, lors de l'appel à projets de la "Communauté française" (maintenant "fédération Wallonie Bruxelles") dans le cadre de l'Année Européenne du Volontariat (2011) les objectifs définis pour valoriser et développer le volontariat étaient les suivants :

- développer les conditions favorables au volontariat,
- soutenir les organisations pour développer la qualité des actions volontaires,
- faire reconnaître le volontariat,
- mettre en valeur l'importance du volontariat comme facteur de cohésion sociale.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.2. Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes d'intégration, d'entraide et de solidarité à travers une offre diversifiée de services et d'activités.

→ 3.1. Créer les conditions favorables au bien-être et à l'épanouissement des jeunes et des aînés, notamment via des échanges intergénérationnels.

→ 3.3. Améliorer l'efficacité de l'information aux citoyens, notamment en favorisant leur participation et leur implication dans la vie de l'entité

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet répond entièrement au fil rouge de la stratégie de développement car la coordination et la structuration du milieu associatif demandera la participation active des associations, des services communaux concernés et des citoyens. La mise en valeur du volontariat passera par l'information de ces derniers et par la promotion et la consultation des acteurs locaux.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Lors du groupe de travail "Socio-culturel", le manque de bénévoles a été soulevé à plusieurs reprises par les participants.

Attirer de nouveaux volontaires au sein des associations passera par la promotion et la mise en valeur de ce type d'engagement. En effet, les considérations qui suivent montrent l'importance de ce dernier pour la vie de la commune, ce dont certains n'ont malheureusement pas conscience :

- Les bénévoles sont des éléments essentiels d'une société positive, solidaire et tolérante,
- Le volontariat est une des dimensions fondamentales de la citoyenneté active et de la démocratie,
- Le volontariat permet l'acquisition d'aptitudes et de compétences sociales,
- Les actions liées au volontariat, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles, sont bénéfiques tant pour les volontaires, que les associations et la société dans son ensemble ; ces actions ne se substituent pas aux emplois professionnels et constituent une valeur ajoutée pour la société,
- Le volontariat contribue de manière très importante à la solidarité sociale,
- Le volontariat joue un rôle fondamental dans le domaine de la jeunesse,
- Le volontariat accroît la participation civique et contribue au sentiment d'appartenance des citoyens à la société.

Les associations ont un besoin vital de soutien pour offrir au volontariat une place de choix dans la vie communale. Le bien-être des volontaires passe par la bonne santé des associations et celles-ci doivent bénéficier de la part des autorités communales d'un traitement qui respecte les 5 principes de bonne gouvernance de démocratie, de partenariat, de transparence, de non-discrimination et de transversalité.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Info-consultation (Crupet)
- Groupe de travail (socio-culturel)

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Tous les citoyens
- Les associations

1.5. LOCALISATION

Sans objet

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Le projet est étroitement lié au monde associatif et de nombreux projets du présent PCDR : projets n° 3, 5, 7, 8, 12, 23, 24, 34, 35, 37, 40 et 51

2. GESTION DU PROJET

- Commune, service "Culture et Tourisme" d'Assesse, entre autres
- ACSTA
- CAIAC
- CPAS
- Associations
- Bibliothèque

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A déterminer ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- FWB
- Développement rural
- Commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

La plate-forme pour le volontariat, mise sur pied en 2008 par l'asbl CAIAC, a pour objectif de mettre en relation les personnes désireuses de s'impliquer et les associations qui recherchent des bénévoles. Elle vise aussi à informer sur les droits et devoirs, tant des associations que des bénévoles, en matière de volontariat.

Les personnes qui souhaitent rendre service et rencontrer d'autres personnes en exerçant une activité bénévole peuvent contacter CAIAC pour

- consulter le répertoire des activités bénévoles proposées par les services et associations d'Assesse, de Gesves et d'Ohey ;
- trouver une réponse aux questions qu'elles se posent sur les droits et devoirs du bénévole ;
- remplir une fiche avec leurs coordonnées et le type de bénévolat qu'elles recherchent.

Les associations qui proposent une activité bénévole et sont à la recherche de personnes pouvant les aider, quel que soit leur domaine d'action, peuvent contacter CAIAC pour :

- figurer dans le répertoire des activités bénévoles proposées à Assesse, Gesves et Ohey ;
- définir le profil des personnes recherchées et le type de bénévolat proposé
- connaître leurs droits et obligations à l'égard des bénévoles impliqués dans leur association.

Guide du volontariat à destination des élus communaux "Ma commune Volontaire" (PFV)

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le dynamisme associatif de la commune d'Assesse est à encourager

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2020-2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Déterminer la(le groupe de) personne(s) qui se chargera de l'analyse de la situation existante, de la définition des objectifs à atteindre et de la détermination et de la coordination des actions à entreprendre pour y parvenir.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Le volontariat crée de la solidarité, des liens et l'évolution sociale. En outre, le volontariat peut également s'exercer dans le domaine social comme l'aide à la personne par exemple.

- Au niveau économique

D'un point de vue économique, le volontariat constitue une force de travail mise gratuitement à disposition des entreprises sociales, leur permettant ainsi de réaliser leur mission au service de la collectivité.

En effet, les principaux rôles économiques du bénévolat dans les associations sont

- un renforcement du « signal de confiance » émis vers les différentes parties prenantes de l'association (contrôle externe des bénévoles sur la réalisation de la mission, sur l'utilisation des ressources, etc.).
- une ressource économique vitale (force de travail « gratuite »).
- une source de créativité et d'innovation (sociale ou technologique) qui permet aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

(Mertens, 2006 ; Davister, 2010).

- Au niveau environnemental :

De nombreuses associations sont à caractère environnemental et luttent pour la protection de la nature et de notre planète en général.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Le volontariat peut parfois déboucher sur la création d'emploi.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de campagnes ou d'actions de promotion du volontariat organisées par le coordinateur/conseil consultatif communal de la vie associative et du volontariat
→ Coordinateur/conseil consultatif communal de la vie associative et du volontariat
- Nombre de nouveaux bénévoles ayant rejoint les associations de la commune
→ Coordinateur/conseil consultatif communal de la vie associative et du volontariat

6. ANNEXE(S)
